RECONNAÎTRE LES TULIPES SAUVAGES

ON TROUVE 3 TYPES DE TULIPES DANS NOTRE RÉGION. APPRENONS À LES DIFFÉRENCIER. ATTENTION, LE PILLAGE COMPROMET LES EFFORTS DE PROTECTION **NE LES COUPEZ PAS!**

la tulipe sylvestre

Tous les pétales sont identiques et de couleur uniforme Z00M

la tulipe précoce

hauteur : 20 à 50 cm



la tulipe agenaise ou tulipe œil de soleil hauteur : 15 à 30 cm

à l'intérieur, une « flèche » noire entourée de jaune > 1/3 longueur du pétale



pétales pointus et identiques

feuilles vertes dépassant la tige

tige frêle



L'ABANDON DES TERRES, L'UTILISATION DE DÉSHERBANTS, LE LABOUR TROP PROFOND ET L'URBANISATION GALOPANTE ENTRAÎNENT LA DISPARITION DE LA TULIPE AGENAISE.

le cycle de la tulipe



4. POUR une Belle Floraison Si la tulipe est présente dans votre jardin, vous pouvez remonter les bulbes en travaillant la terre

à la fin de l'hiver.

2. en automne

Pour se protéger contre le gel. les bulbes de la tulipe agenaise enfoncent progressivement dans le sol. 3. au printemps suivant

Ainsi enterrée, la tulipe dépense plus d'énergie pour sortir de terre. et ne peut plus fleurir.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS CE PATRIMOINE NATUREL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

\$C0.11.50

ARRÊTÉ DE PROTECTION NATIONALE DU 20 JANVIER 1982 MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 31 AOÛT 1995 :

ARTICLE 1: " Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain,

la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.



Au fil des Séounes

Projet à l'initiative de l'association Au fil des Séounes pour la sensibilisation des Agenais à la protection de l'environnement 47270 - Saint Romain le Noble

Contact : info@aufildesseounes.fr - Tél. : 05 53 95 12 99 - www.aufildesseounes.fr









PROTÉGEONS LA TULIPE AGENAISE

On compte 16 espèces de tulipes sauvages en France.

3 sont représentées en Lot-et-Garonne.

2/3 des sites ont disparus ou fortement régressés au cours des dernières décennies.

Ces 3 tulipes sauvages, en voie de disparition, sont protégées au niveau national.

